

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE10<sup>ème</sup> séance de l'année 2016

Jeudi 3 novembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.11.10/328

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2016

Décision modificative n°1/2016  
du Budget Annexe Assainissement

L'an deux mille seize, le jeudi 3 novembre, à 09 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 20 octobre 2016.

Présents : 26		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BRENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

COURRIER ARRIVÉ LE :

21 NOV. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

**Excusés représentés : 4**Vice-Présidents :M. Rosan RAUZDUEL (3<sup>ème</sup> Vice-Président)  
Procuration à M. Maurice LORQUINMme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDEMme Suzelle SEVILLE (5<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Procuration à M. Jacques BANGOUAutre Conseiller Communautaire :Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE  
Procuration à Mme Francesca FAITHFUL**Excusés non représentés : 11**Vice-Présidente :Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente)Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY - M. Max CELIGNY

Autres Conseillers Communautaires

M. Jean-Luc CELIGNY

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

M. Harry DURIMEL - Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE

Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

Mme Solange LEBLANC - Mme Kitty WALPO

Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE

**Absents : 9**Vice-Présidents :M. Dominique BIRAS (11<sup>ème</sup> Vice-Président)M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN

M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE - M. Audry CORNANO -

M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN -

M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.04.04/281 du Conseil Communautaire du 11 avril 2016 portant vote des budgets primitifs 2016 - Budget annexe Assainissement ;
- VU l'instruction comptable M49;
- VU le budget en cours;

**Considérant** le rapport du Président;

**Considérant** l'avis favorable des membres de la Commission Finances réunis le 25 octobre 2016;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

**ARTICLE 1-** L'inscription au budget annexe Assainissement des nouvelles recettes suivantes en Section d'investissement :

<i>N° opération/chapitre</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant en €</i>
Chap. 13 – Art. 13118	Subvention d'équipement ETAT / Méthanisation de la future station d'épuration	130 000
Chap. 13 – Art 13118	Subvention d'équipement CPER / Renouvellement et renforcement des réseaux eaux usées du Raizet	177 578
Chap. 13 – Art. 1313	Subvention départementale / Réhabilitation eaux usées secteur Perrin	450 000
Chap.13 – Art 13111	Subvention ONEMA / Transfert des eaux usées sur la Step de pointe à Donne au niveau de la rue Fengarol	460 000
Chap. 13 – Art 1312	Subvention FEDER	685 356
	<b>TOTAL</b>	<b>1 902 934</b>

**ARTICLE 2-** L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget annexe Assainissement (*Section d'investissement*) :

*Prélèvements :*

<i>N° opération/chapitre</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant en €</i>
Opération 137 – Art. 2315	Réhabilitation mini Step	100 000
Opération 142 – Art. 2315	Baie-Mahault / Step de Trioncelle	67 422
Opération 177 – Art. 2315	Abymes / Eaux usées / Extension CHU - PERRIN	100 000
Opération 185 – Art. 2315	Baie-Mahault / Diagnostic réseau eaux usées	100 000
Opération 186 – Art. 2315	Baie-Mahault / Réhabilitation Step Dorville	300 000
<b>TOTAL</b>		<b>667 422</b>

*Affectations :*

<i>N° opération/chapitre</i>	<i>INTITULÉ</i>	<i>Montant en €</i>
Opération 128 - Art. 2315	Baie-Mahault / Nouvelle Step de Pointe à Donne	73 600
Opération 141- Art. 2315	Pointe-à-Pitre /Réseau Eaux Usées FENGAROL	180 000
Opération 143- Art. 2315	Baie-Mahault / Belcourt /Renouvellement Réseau Eaux Usées	10 000
Opération 144 - Art. 21532	Raccordement secteur Besson/Abymes réseau eaux usées 1 <sup>ère</sup> tranche	270 000
Opération 151 - Art. 2315	Raizet / Eaux usées /Avenue M. Leclerc	150 000
Opération 160 - Art. 2315	Abymes / Eaux Usées / Recasement Petit Pérou	18 000
Opération 165- Art. 2315	Eaux Usées /RN5 Bourg des Abymes	180 000
Opération 170 - Art. 2315	Baie-Mahault / Eaux Usées BD de la Réconciliation	360 000
Opération 171 - Art. 21532	Baie-Mahault / Extension eaux usées Trioncelle Longeville 1 <sup>ère</sup> tranche	400 000
Opération 179 - Art. 2315	Abymes / Eaux Usées / Extension rue Manigard	296 000
Opération 180 - Art. 2315	Abymes / Eaux Usées / Dévoiement Ravine Nérée	20 000
Opération 183 - Art. 2315	Abymes / Eaux Usées / Extension réseau E. Bimane	1 356
Opération 194 - Art. 2315	Baie –Mahault / Réseau Eaux Usées Résidence les Cerisiers	250 000
Opération 196 - Art. 2315	Élimination ECPP Fbrgs Hugo / Vatable et levée topo	11 000
Opération 197 - Art. 2315	Élimination ECPP Dubouchage / Pointe-à-Pitre et levée topo	177 000
Opération 198 - Art. 2315	Élimination ECPP Gabarre et levée topo	11 000
Opération 199 - Art. 2315	Élimination ECPP Hibiscus / Dugazon et levée topo	11 000
Opération 200 - Art. 2315	Abandon réseau Ravine Pointe d'Or	81 400
Opération 201 - Art. 2315	Réseau Eaux usées Perrin	10 000
Opération 202 - Art. 2315	Contrôles externes	60 000
<b>TOTAL</b>		<b>2 570 356</b>



**ARTICLE 2-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Aymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 18 NOV. 2016



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Aymes, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 18 NOV. 2016